



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance ordinaire du 30 mars 2023
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35
Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le trente mars à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Annaëlle CHATELAIN qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Ayda HADIZADEH qui avait donné pouvoir à Frédéric MOREIRA ;
Serge GOUGEROT qui avait donné pouvoir à Antoine ARTCHOUNIN ;
Ali BOUGAA qui avait donné pouvoir à Laurence MARINIER ;
Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;
Elisabete CORREIA MONTEIRO qui avait donné pouvoir à Marc BILLAND ;
Farida AIT SI ALI qui avait donné pouvoir à Roland MAZAUDIER ;

EXCUSÉS : Véronique PELISSIER, Nadia BERTRAND, Henri POIRSON et Guillaume POUJOL DE MOLLIENS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilbert DERUS.

OBJET : REGULARISATION DE L'ASSIETTE FONCIERE DU GROUPE SCOLAIRE DE LIESSE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission municipale en date du 23 mars 2023 ;

VU le rapport d'Antoine ARTCHOUNIN indiquant que la Commune souhaite réaliser une extension du groupe scolaire Liesse I sur la parcelle cadastrée BN n°274 située rue du Vallon, d'une contenance de 8 066 m² ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise est toujours propriétaire de l'assiette foncière du groupe scolaire ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de régulariser cette situation en cédant l'assiette foncière du groupe scolaire à l'euro symbolique au profit de la commune, en vue de son incorporation dans le domaine public communal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise de la parcelle cadastrée BN n°274, située rue du Vallon, à l'euro symbolique au profit de la commune, en vue de son incorporation dans le domaine public communal.

AUTORISE le Maire ou son représentant dument habilité à signer l'acte notarié afférent.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 27/04/2023

Le Maire

Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance

Gilbert DERUS